



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

M. RAMUSCELLO a donné pouvoir à Mme AJCHENBAUM.

N° 2025/120

Objet : Ressources humaines : Aquaval - Crédit d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité – saison estivale 2026
(Pris en application de l'article L. 332-23 2° du CGFP)

Vu l'article L. 313-1 du CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté qu'afin d'assurer le fonctionnement de la base de loisirs AQUAVAL durant la période estivale soit du 13 juin 2026 au 31 août 2026 inclus, il conviendrait de créer des emplois saisonniers.

Il propose de créer les postes suivants pour la durée d'ouverture de la base de loisirs :

- 5 postes de surveillants de baignade titulaires du BEESAN ou du BNSSA, à temps complet (35/35^{ème}). La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'Educateur Territorial des APS relevant de la catégorie hiérarchique B.
- 7 postes d'agents d'accueil et de service (accueil, partie bar et entretien, animation), à temps complet (35/35^{ème}). La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C.
- 1 poste d'agent technique (agent d'entretien), à temps complet (35/35^{ème}). La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.
- 1 poste d'agent technique (agent d'entretien), à temps non complet (25/35^{ème}). La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.
- 1 poste de manager de proximité, à temps complet (35/35^{ème}). La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C.

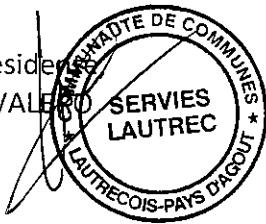
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de créer les emplois saisonniers proposés comme détaillés ci-dessus,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget

get Annexe Aquaval 2026

La Vice-Présidente
Christine VALETO



Le secrétaire de séance,
Laurent VANDENDRIESSCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Laurent Vandendriessche".

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.